CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui a eu lieu **le mercredi 1**^{er} avril 2020, à 15 h, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS:

MMES Arseneau Yolaine, directrice générale

Bourg Lise (personnel de soutien)

Boyer Julie (parents)

Painchaud France (entreprises)

Solomon Lisandre (enseignante Îles-de-la-Madeleine)

MM. Blouin J, Antonio (commissions scolaires)

Chassé Guillaume (enseignants campus de Gaspé) Cotton Carol (partenaires du marché du travail)

Côté-Tapp Julien (titulaires DEC programmes techniques)

Gagné Jean (directeur des études)

Solomon Jean-Étienne (titulaires de DEC préuniversitaire)

SONT ABSENTS: Delaney Claudia (entreprises)

Laflamme Josée (universités)

Martinet Véronique (professionnels)

Stevens Caroline (groupes socio-économiques)

Arab Malek (groupes socio-économiques)

Cyr Charles (parents)

ASSISTENT À Sylvie Laflamme, secrétaire de réunion

LA RÉUNION Sylvain Vachon, personnel-cadre observateur

ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} AVRIL 2020

- 1. Ouverture de la séance, vérification des présences;
- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Information du président ;
- Information de la directrice générale ;
 - a) Information COVID-19;
- 5. Correspondance:
 - Démission d'un administrateur ;
- 6. Information du directeur des études ;
 - a) Retour sur les admissions après le 1er tour;
 - b) Palmarès des cégeps ;
- 7. Fusion des départements de Techniques de comptabilité et gestion et Techniques de bureautique ;
- 8. Calendriers scolaires 2020-2021 et modifications pour les calendriers 2019-2020 ;
- Approbation du contrat pour la reconstruction des unités détruites à la résidence étudiante;
- 10. Approbation du contrat pour la réfection de la toiture du pavillon Polytechnique ;
- 11. Approbation du contrat pour les portes du pavillon René-Lévesque ;
- 12. Mise à jour des gestionnaires de comptes pour notre carte de crédit VISA Desjardins;
- 13. Contrat pour l'auditeur externe pour 2019-2020 ;
- 14. Appels offres à venir;
- 15. Rapport annuel et états financiers Merinov pour 2018-2019- approbation;
- 16. Projet du Maison du CIRADD:
- 17. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le président du conseil ouvre la réunion à 15 h 04. La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum avec 11 participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme France Painchaud, il est résolu :

« D'adopter l'ordre du jour selon le projet déposé. »

3. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président informe les participants que le Forum des présidents prévu les 13 et 14 mars a été annulé.

4. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

a) Information COVID-19

Pour ce sujet, Mme France Painchaud avise qu'elle préfère se retirer de la discussion afin d'éviter d'être en situation de conflit d'intérêts. Elle quitte donc de la salle pour ce point.

La directrice générale dresse un état de situation du déroulement des activités depuis le début de la pandémie. Mentionnons qu'à la suite de la consigne du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le cégep est fermé jusqu'au 14 avril 2020, pour toute la communauté collégiale à l'exception du personnel faisant partie des services essentiels. Toutefois, selon la directive du MEES, les établissements d'enseignement supérieur doivent permettre aux étudiants de compléter leur session en offrant de la formation à distance. Le cégep est donc à mettre en œuvre des moyens pour permettre aux étudiantes et étudiants de pouvoir finir la session. Mentionnons que l'Association étudiante du campus des Îles-de-la-Madeleine consultera ses membres pour savoir s'ils sont en faveur de la reprise des cours. La direction assure la communication auprès de l'ensemble du personnel, des syndicats et associations étudiantes ainsi que des membres du conseil d'administration.

Information résidence étudiante du campus de Gaspé - salubrité

En suivi à la plainte d'une étudiante dénonçant la non-salubrité à la résidence, le service des ressources matérielles a procédé à une évaluation de tous les appartements pour constater que la grande majorité des logements sont salubres et qu'il y avait seulement quelques appartements qui demandaient de corrections mineures lesquelles ont été effectuées.

La plainte de l'étudiante n'était pas fondée. Aux fins de rappel, toutes les personnes qui logent à la résidence recevront les consignes d'entretien et de salubrité à respecter.

Pour ce qui est du suivi des travaux à réaliser faisant suite au rapport d'analyse des conditions existantes et d'amélioration de la sécurité, on fera un portrait de l'évolution des travaux à la prochaine réunion du conseil.

Simulateur de navigation à l'École des pêches et de l'aquaculture (ÉPAQ)

L'ÉPAQ a obtenu un avis de recommandation favorable du ministère pour le financement du simulateur de navigation. Il s'agit d'une somme de 1 741 000 \$ dont un versement de 1 M\$ se ferait cette année et la différence sur le prochain budget du gouvernement.

Formation : Rôle et obligations du secrétariat corporatif d'un collège

Cette formation à laquelle la secrétaire générale devait participer a été annulée en raison de la COVID-19. Parmi les travaux du secrétariat général, on procédera prochainement à une mise à jour du calendrier de révision des règlements et des politiques.

5. CORRESPONDANCE

Le président informe les membres que M. Julien Côté-Tapp, qui occupe un poste de titulaire de DEC et vice-président du conseil, a annoncé qu'il mettrait fin à son mandat à la fin de la session d'hiver 2020. La secrétaire générale enclenchera le processus pour pourvoir le poste. Le président remercie M. Côté-Tapp pour sa participation au conseil.

6. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

a) Retour sur les demandes d'admissions après le 1er tour;

Selon les prévisions, les demandes d'admission demeurent stables. Comparativement à l'an dernier, il y a seulement trois demandes de moins qu'à pareille date l'an passé. Toutefois, on constate une augmentation pour le nombre d'étudiants hors région soit 169 demandes par rapport à 148 l'an passé. De plus, le taux de rétention se maintient à un bon niveau avec une diminution de seulement 3%. On note également une augmentation des inscriptions pour le programme de Techniques juridiques avec sa formule à distance.

Trois programmes seulement sont suspendus pour l'automne 2020, il s'agit de Techniques d'éducation à l'enfance et de Techniques de maintenance industrielle à Gaspé et de Transformation des produits aquatiques à l'ÉPAQ.

b) Palmarès des cégeps

Le 15 février 2020, le journal de Québec publiait le 1er palmarès des cégeps au Québec. Ce palmarès vise à comparer, en termes de diplomation, la performance des 52 campus ou centres d'études des cégeps du Québec. Ce classement est basé sur 13 programmes d'études collégiales dont 9 sont offerts au Cégep de la Gaspésie et des Îles. Le directeur des études explique la méthodologie utilisée pour la production du palmarès. À la lumière des résultats, le Cégep de la Gaspésie et des Îles obtient une position acceptable, mais non révélatrice de sa réelle performance. Ce classement a suscité des critiques de plusieurs cégeps, dont notamment le fait que le palmarès ne tient pas compte des différentes réalités régionales.

7. FUSION DES DÉPARTEMENTS DE TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET GESTION ET TECHNIQUES DE BUREAUTIQUE

Depuis l'automne 2019, il ne reste qu'une seule enseignante (MED) au programme de Bureautique. L'enseignante est aux Îles-de-la-Madeleine, mais fait partie de l'équipe d'enseignantes et d'enseignants de Gaspé. Afin de favoriser les échanges et la vie départementale, il serait souhaitable de fusionner le programme de Bureautique avec un autre département.

Après analyse et devant la décision du ministère de revoir le devis ministériel de 3 programmes (Bureautique, TCG et gestion de commerce), la Direction des études a pris la

décision de jumeler Bureautique à TCG avec l'accord des enseignantes et enseignants concernés.

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

« D'approuver la fusion des deux départements de : Techniques de comptabilité et gestion et de Techniques Bureautique pour le dénommer : *TCG* et Bureautique. »

Résolution CA-20-10

8. CALENDRIERS SCOLAIRES 2020-2021 ET MODIFICATIONS POUR LES CALENDRIERS 2019-2020

Lors de la réunion du 11 mars, la direction des études a approuvé les calendriers scolaires pour l'année 2020-2021. Ces calendriers ont été élaborés en fonction des paramètres décidés par la commission des études. Ils sont soumis au conseil pour approbation.

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme Lise Bourg, il est résolu :

« D'approuver le calendrier scolaire du campus de Gaspé et le calendrier scolaire de l'ÉPAQ, des campus des Îles-de-la-Madeleine et de Carleton-sur-Mer pour l'année 2020-2021. »

Résolution CA-20-11

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SCOLAIRES POUR 2019-2020

Le directeur des études présente les modifications à approuver aux calendriers pour 2019-2020. Le règlement prévoit qu'après 5 jours de cours manqués, il faut modifier le calendrier scolaire et faire approuver ces modifications par le conseil d'administration. Dans le cas actuel, il y aura plusieurs jours de cours de manquer pendant la session d'hiver 2020 en raison des tempêtes et des absences liées à la COVID-19(du 16 mars au 3 avril).

Le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC) prévoit 82 jours au calendrier par session. Toutefois en raison de la situation exceptionnelle à cause de la pandémie, le ministère accorde un assouplissement au RREC afin d'avoir un minimum de 12 semaines pour la session d'hiver 2020.

Mentionnons qu'en date du 13 mars 2020, il y avait 7 semaines d'écoulées dans la session.

Considérant la volonté du ministère de poursuivre la session, la Direction des études a élaboré un modèle de calendrier modifié de façon à accorder le plus de souplesse possible aux enseignants et enseignantes pour donner la formation. C'est pourquoi la Direction des études propose un calendrier sur 14 semaines plutôt que le minimum de 12 semaines comme suggère le RREC. De cette façon, la session se prolongerait jusqu'au 5 juin 2020.

Après avoir obtenu réponse à leurs questions, les membres sont en accord avec le calendrier proposé.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Yolaine Arseneau, il est résolu :

« D'approuver les modifications suggérées aux calendriers scolaires pour l'année 2019-2020 pour le campus des Îles-de-la-Madeleine, Carleton-sur-Mer, Gaspé et pour l'École des pêches et de l'aquaculture. »

9. APPROBATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES UNITÉS DÉTRUITES À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

À la suite de la décision du conseil d'administration de reconstruire les unités détruites lors de l'incendie de mai 2018, un appel d'offres a été publié pour recevoir des soumissions pour la reconstruction. Trois entrepreneurs ont déposé des offres. Celles-ci ont été analysées et déclarées conformes au devis descriptif. Après analyse par l'architecte, il recommande d'accepter l'offre de « Marcel Charest et Fils inc. » qui est l'entreprise qui a souscrit le prix le plus bas.

Considérant la décision du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles (4 juin 2019) de reconstruire les unités détruites lors de l'incendie de mai 2018;

Considérant l'appel d'offres publié;

Considérant la recommandation de la firme d'architectes Vachon et Roy;

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par Mme Julie Boyer, il est résolu :

« D'octroyer le contrat à l'entreprise « Marcel Charest et Fils inc. » pour une somme de 3 337 000 \$, pour les travaux de reconstruction des unités détruites lors de l'incendie de mai 2018 à la résidence étudiante de Gaspé.

Résolution CA-20-13

10. APPROBATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU PAVILLON POLYTECHNIQUE

Depuis plusieurs années, il y a eu nous effectuons des travaux de rapiéçage sur la couverture du pavillon Polytechnique pour étirer sa durée de vie. Après une analyse faite par des professionnels pour évaluer l'état de la toiture du pavillon Polytechnique, la conclusion démontre qu'il est nécessaire de la refaire au complet.

Normalement la durée de vie d'une couverture est entre 25 et 30 ans alors que celle du pavillon Polytechnique a 34 ans.

Ainsi, un appel d'offres a été publié pour recevoir des soumissions pour les travaux de réfection de la toiture. Quatre entrepreneurs ont déposé des offres. Celles-ci ont été analysées par la firme d'architectes Vachon et Roy et ont été déclarées conformes au devis descriptif. L'architecte recommande d'accepter l'offre de l'entreprise « Les Toitures ESTBEC inc. » qui propose le prix le moins élevé. »

Considérant les travaux déjà effectués pour étirer la vie utile de la couverture du pavillon Polytechnique;

Considérant que la toiture a atteint l'âge de 34 ans;

Considérant l'appel d'offres publié;

Considérant la recommandation de la firme d'architectes Vachon et Roy;

Sur une proposition de Mme Lise Bourg appuyée par M. Jean-Étienne Solomon, il est résolu :

« D'octroyer le contrat à l'entreprise « Les toitures Estbec inc. » pour une somme de 436 000 \$, pour les travaux de réfection de la couverture du pavillon Polytechnique au campus de Gaspé. »

Résolution CA-20-14

11. APPROBATION DE L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE TOUS LES ENSEMBLES DE PORTES ET CADRES, INCLUANT QUINCAILLERIE, AU PAVILLON RENÉ-LÉVESQUE

Le projet consiste à remplacer tous les ensembles de portes et cadres, incluant la quincaillerie, pour le pavillon René-Lévesque. De nouveaux ensembles d'aluminium seront installés partout. Il s'agit de remplacer 32 ensembles de portes qui sont en place depuis 1982 et/ou 2000.

Rappelons que ce projet avait fait l'objet d'un appel d'offres l'an dernier alors qu'une seule proposition avait été reçue et avait été jugée trop élevée. Le projet avait donc été reporté.

C'est pourquoi le cégep a relancé le projet en publiant un appel d'offres pour recevoir des propositions. Plusieurs fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres qui s'est terminé le 31 mars.

La firme d'architectes Vachon Roy a analysé les soumissions et recommande d'accepter l'offre de « Les constructions scandinaves inc. » qui représente le prix le plus bas tout en respectant le devis descriptif.

Considérant la désuétude des équipements en place;

Considérant l'appel d'offres publié;

Considérant la recommandation de la firme d'architectes Vachon et Roy;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Yolaine Arseneau, il est résolu :

« D'octroyer le contrat à l'entreprise « Les Constructions scandinaves inc. » pour une somme de 444 541.12 \$, pour les travaux de remplacement de tous les ensembles de porte et cadres, incluant la guincaillerie, au pavillon René-Lévesque. »

Résolution CA-20-15

12. MISE À JOUR DES GESTIONNAIRES DE COMPTES POUR NOTRE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

À la suite du départ de Mme Andrée Bossé à la DRMF, de l'arrivée de M. Samuel Johnson à la coordination des ressources financières et au départ prochain à la retraite de Mme Régina Francoeur (agente de gestion financière), une mise à jour de nos gestionnaires de comptes pour notre carte de crédit VISA Desjardins s'impose.

Ainsi, il faut procéder au retrait de mesdames Andrée Bossé et Régina Francoeur et faire la nomination de monsieur Samuel Johnson afin que mettre le dossier à jour.

Considérant les mouvements de personnel vécus au service des ressources financières;

Considérant le besoin de mettre à jour notre dossier chez notre fournisseur de carte de crédit;

Sur une proposition de Mme Lise Bourg appuyée par Mme Lisandre Solomon, il est résolu :

« De procéder au retrait des gestionnaires de comptes de notre carte de crédit VISA Desjardins : Andrée Bossé et Régina Francoeur.

Et

Il est également résolu :

- que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- 2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- 3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- 4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- 5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Samuel Johnson, coordonnateur des ressources matérielles. »

Résolution CA-20-16

13. CONTRAT POUR L'AUDITEUR EXTERNE

Le comité d'audit a analysé la demande de la Direction des ressources matérielles et financières (DRMF) visant à obtenir l'autorisation de négocier une entente de gré à gré avec la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton pour la vérification comptable 2019-2020.

La DRMF a connu des changements dans son personnel dans la dernière année ce qui fait en sorte que les nouveaux arrivés doivent s'approprier les dossiers. De plus, le ministère a devancé la date pour déposer le rapport financier annuel.

La DRMF est d'avis que si une nouvelle firme devait faire la vérification, son équipe ne sera pas en mesure de préparer les dossiers à temps pour permettre au vérificateur de faire son travail comme il se doit.

Pour éviter cette situation, la DRMF demande au conseil d'administration de permettre de négocier une entente de gré à gré avec notre vérificateur actuel, la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton de Gaspé, pour la vérification comptable se terminant au 30 juin 2020.

Le comité d'audit a analysé la demande et en est venu à la conclusion que la proposition est acceptable et elle respecte les règles de la politique d'achat du cégep.

Dans ce contexte, le comité d'audit est en faveur de négocier une entente de gré à gré pour un an. Advenant que le prix soit trop élevé, il faudra procéder à un appel d'offres.

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon appuyée par M. Julien Côté-Tapp, il est résolu :

« De négocier une entente de gré à gré avec la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton de Gaspé, pour une année, pour la vérification comptable de l'année financière se terminant le 30 juin 2020. »

Résolution CA-20-17

14. APPELS D'OFFRES À VENIR

La directrice des Ressources matérielles et financières indique les appels d'offres à venir.

Deux appels d'offres sont à venir : choix de l'architecte pour la rénovation de l'extérieur de la résidence étudiante du campus de Gaspé et le remplacement du réservoir de pétrole au pavillon Polytechnique.

Pour le choix de l'architecte pour l'extérieur de la résidence, l'ouverture de l'appel d'offres aura lieu en mai, pour le remplacement du réservoir de pétrole au pavillon Polytechnique, l'ouverture de l'appel d'offres aura lieu le 6 avril. Il est possible d'avoir recours au vote électronique pour l'octroi de ces contrats.

15. RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS MERINOV POUR 2018-2019-APPROBATION

Dans la reddition de comptes des CCTT avec le MEES et selon les ententes de gestion des CCTT avec le Cégep, le rapport annuel d'activités et les états financiers audités pour 2018-2019 de chaque CCTT doivent être adoptés par le C.A. du Cégep et déposés au MEES avant le 1er décembre de chaque année. En ce qui concerne Merinov, les états financiers vérifiés n'avaient pas été présentés à temps aux membres du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit en temps pour en faire l'approbation à la rencontre de novembre 2019.

Le 14 janvier 2020, les représentants de Merinov ont présenté aux membres du comité d'audit et du comité de suivi des CCTT, les états financiers 2018-2019. Lors de cette présentation, il est constaté qu'il y a eu des modifications aux méthodes comptables. L'impact de ces modifications représente une diminution des produits de 5 888 824 \$ et une insuffisance des produits par rapport aux charges, ainsi qu'une augmentation du poste « Affectations – Fonds interne Merinov » du même montant.

Les membres des comités ont alors souligné leurs préoccupations de ne pas avoir une explication plus détaillée de l'affectation du Fonds interne de Merinov. À la suite de nombreux échanges et d'une rencontre avec les membres des comités, des représentants de Merinov et du vérificateur de la firme comptable ABCA, il a été convenu d'ajouter une note explicative additionnelle aux états financiers. Il s'agit de la note 5 qui se trouve à la page 4 des aux états financiers.

Les membres des deux comités étant en accord avec l'ajout de cette note, ils recommandent donc d'adopter le rapport annuel et les états financiers de Merinov-CCTT des pêches.

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par Mme Lisandre Solomon, il est résolu :

« D'adopter le rapport annuel d'activités et les états financiers audités de Merinov-CCTT des pêches pour l'année 2018-2019. »

Résolution CA-20-18

16. PROJET DE MAISON DU CIRADD

La directrice générale transmet l'information quant au suivi du projet qui avait été présenté lors de la réunion du conseil du 9 mai 2019 et lors de laquelle le conseil avait autorisé le CIRADD à poursuivre l'analyse de la phase 1 du projet.

Rappelons que le projet vise la construction d'un bâtiment, à proximité du campus de Carletonsur-Mer, afin de combler, dans un premier temps, des besoins urgents d'espace pour le CIRADD. Ce projet comprendrait également des locaux pour des organismes externes et des espaces pour une résidence étudiante.

Depuis, il y a eu une nouvelle alternative en ce qui concerne l'ajout d'une résidence étudiante au projet. Il sera possible d'avoir une entente avec un promoteur local pour louer un certain nombre de logements pour des étudiants. Cette opportunité enlève le volet de la résidence étudiante au projet dont le CIRADD et le cégep sont d'accord.

Par ailleurs, la direction du cégep signale certaines préoccupations notamment en ce qui concerne l'ajout de locaux pour des organismes externes et la diminution du stationnement. C'est pourquoi la direction souhaite obtenir l'avis des membres du conseil avant de répondre à une au CIRADD qui demande au Cégep de confirmer son engagement dans le projet.

Devant cette situation, il est convenu de faire savoir nos préoccupations au CIRADD. Dans un premier temps, la directrice enverra une lettre au CIRADD indiquant le retrait de la demande pour des résidences étudiantes. De plus, elle confirmera l'accord du Cégep dans la poursuite des pourparlers pour ce projet en précisant que le conseil devra donner son accord aux plans finaux-

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon, la séance est levée à 17 h 43.	
Carol Cotton Président du conseil d'administration	Yolaine Arseneau, Directrice générale et secrétaire générale